REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****

PAIX - TRAVAIL - PATRIE
****

ARRETE N° 000177 /A/MINDDEVEL/SG/DSL du 27 SEPT 2019
Portant nomination de l'Officier du centre d'état civil secondaire de Bidzar, dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Vu la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981, modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;
Vu Le décret n° 77/410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;
Vu le décret n° 87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres spéciaux d'état civil ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018 /191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 00152/A/MINAT/DAP/SDAA/SEC du 13 juillet 2000 portant création des centres spéciaux d'état civil dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti ;
Considérant la transmission n° 275/L/D42/SAAJP du 30 juillet 2019 du Préfet du Département du Mayo-Louti ;
Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1er. - Monsieur **DJOULDE BOUBA** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Officier du centre d'état civil secondaire de Bidzar dans l'Arrondissement de Figuil, Département du Mayo-Louti.

Article 2.- L'intéressé devra prêter serment avant sa prise de service, conformément à l'article 7(5) de la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 susvisée.

Article 3.-Il aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 .-Le Préfet du Département du Mayo-Louti est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 SEPT 2019

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

Le Ministre

Georges ELANGA OBAM

Ampliations :
- GOUVERNEUR REGION/NORD
- PREFET DEPARTEMENT/MAYO-LOUTI
- SOUS-PREFET ARRONDISSEMENT FIGUIL
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE TPI/GUIDER
- PRESIDENT TRIBUNAL PREMIERE INSTANCE/GUIDER
- BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL/YAOUNDE
- MAIRE COMMUNE/FIGUIL
- JORC/CHRONO ARCHIVE